



Assurance pret / invalidite besoin d aide

Par **Nath1819**, le **25/05/2019** à **17:03**

Bonjour Madame ,Monsieur ,rnJe vais taché d'être claire et vous remercie de prendre le temps de me lire :rnSalariée , on m'a détecté un Cancer en 2011 et l'assurance m'a pris en charge une partie (50 %) du montant de mon prêt immobilier contracté qqls années plus tôt .Durant la durée de mes soins celle ci a bien réalisé les versements prévus.rnEn Mars 2013 , compte tenu de ma pathologie j'ai été déclaré en invalidité cat 2.En octobre 2016, après un contrôle du médecin de l'assurance , celui ci m'a déclaré apte à une reprise à temps partiel, jugement personnel et inadéquat ! Trop fatiguée j'ai laissé tombe, je ne peux exercer d activités et suis toujours invalidité Cat 2.rnCette Année 2019 en Avril, j'ai subi une lourde intervention avec une déclaration de rechute , je suis en traitement, je n'ai pu refaire ma demande que maintenant de prise en charge, l'assurance me demande mes indemnités journalières hors je suis TOUJOURS en invalidité et après un échange téléphonique , une attestation rétroactive depuis 2013 avec récapitulatifs d'indemnisations de mon invalidité ??rnL'assurance me signale que je dois déclaré le sinistre au plus tard au 270 eme jours suivant l'arrêt de travail hors je ne travaille plus ...parle de carence .., de réception de dossier , j'étais à l'hôpital !..rnJ'ai cherché en vain sur de nombreux forums une réponse à mon cas .Un cas similaire ?rnComment faire pour qu'ils comprennent cette situation et y a t il une loi qui s'applique dans ce cas précis (prise en charge du pret en invalidité suite maladie grave) .Je précise pour autant que je paie toujours mon contrat d'assurance PTIA ITD 100% ITT 50 %rnToutes aides sera bienvenu et je vous remercie rnBien cordialement ,rnNath